



L'avenir de la garde à vue dépend de nous !

Chacun sait que les conditions de la garde à vue sont en France totalement contraires à l'ensemble des engagements internationaux de notre pays.

Mise en demeure, par le Conseil Constitutionnel, de modifier la loi, la Chancellerie a rédigé rapidement, sans nous entendre, sans aucune prospective, un projet qui laisse supporter à notre seule profession la mise en œuvre d'une garde à vue conforme au droit.

Le Ministère de la Justice, en a même profité pour remettre en cause l'accord signé le 18 décembre 2000 au terme d'une période de plusieurs mois pendant laquelle notre profession unie s'était mobilisée. Nous avons à l'époque obtenu que l'avocat intervenant aux côtés des plus démunis bénéficie d'une véritable rémunération.

Au lieu de réduire l'écart qui nous sépare de pays voisins pour combler le trou du financement des gardes à vue, une ponction est faite par la loi de finances 2011 sur les fonds de l'aide juridictionnelle au détriment des catégories les plus défavorisées de justiciables.

Les demandes, et écrits divers du Conseil National des Barreaux, et de la conférence des Bâtonniers n'ont eu aucun effet sur les services du garde des sceaux.

Nous sommes donc contraints de demander à l'ensemble de nos confrères Judiciaire et Conseils de se joindre au mouvement décidé durant la semaine du 13 au 17 décembre prochain.

Nous appelons à une grève totale de toutes les activités juridiques et judiciaires le mercredi 15 décembre prochain, date à laquelle le texte sera débattu au parlement.

Notre profession n'a pas pour vocation de financer en permanence les carences de l'Etat.

De la mobilisation de tous, dépend sans aucun doute, la modification du texte proposé et la prise en compte de la revendication d'une juste rémunération de nos interventions.

Nous comptons sur vous.

Vos biens dévoués,

Paris, le 13 décembre 2010

Vincent BERTHAT
Président

Louis- G BARRET
Secrétaire Général